

220C4135  
FR0000072399-OP020-AS11

7 octobre 2020

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société

**LE BELIER**  
(Euronext Paris)

1. Le 7 octobre 2020, Société Générale, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Wencan Holding (France) SAS<sup>1</sup>, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société LE BELIER, en application des articles 233-1, 2° et 234-2 du règlement général. Ce projet d'offre publique a été annoncé le 9 décembre 2019 (cf. D&I 219C2630 en date du 9 décembre 2019).

Aux termes d'un contrat d'acquisition, conclu le 8 janvier 2020, modifié par un avenant le 1<sup>er</sup> juillet 2020, et réalisé (i) le 28 juillet 2020 s'agissant de blocs d'actions représentant 4 037 597 actions LE BELIER à des prix unitaires compris de 35,12 € et 38,18€, et (ii) le 3 septembre 2020 s'agissant d'un bloc de de 40 390 actions LE BELIER à un prix unitaire de 38,18 €, la société Wencan Holding (France) SAS a acquis un total de 4 077 987 actions LE BELIER représentant autant de droits de vote, soit 61,96% du capital et 57,09% des droits de vote de la société<sup>2</sup>.

La société Wencan Holding (France) SAS a ainsi franchi en hausse, le 28 juillet 2020, les seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société LE BELIER (cf. D&I 220C2836 du 3 août 2020) et détient, depuis le 3 septembre 2020, 4 077 987 actions LE BELIER représentant autant de droits de vote, soit 61,96% du capital et 57,09% des droits de vote de la société<sup>2</sup>.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, la totalité des titres LE BELIER qu'il ne détient pas, à savoir un nombre total de 2 468 379 actions LE BELIER<sup>3</sup> au prix unitaire de **38,18 €**.

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de 3 mois à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions LE BELIER non présentées à l'offre, au prix de 38,18 € par action.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) et le projet de note en réponse de la société LE BELIER (article 231-19 du règlement général) ont été déposés et sont diffusés conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

<sup>1</sup> Contrôlée par la société de droit chinois cotée à la bourse de Shanghai Guangdong Wencan Die Casting Co., Ltd., elle-même contrôlée à 64,77% par la famille Tang.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 6 582 120 actions représentant 7 142 545 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Compte non tenu des 35 754 actions détenues en propre par la société.

Le projet de note en réponse de la société LE BELIER comporte le rapport du cabinet Accuracy, représenté par M. Henri Philippe, mandaté, le 15 avril 2020, par le conseil d'administration de la société LE BELIER en qualité d'expert indépendant en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2° et 4° et II du règlement général et, en application des dispositions de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers, dans sa séance du 28 avril 2020, ne s'est pas opposée à cette nomination.

2. Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur se réserve la possibilité, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur de titres LE BELIER, à savoir dans la limite de 740 513 actions sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre.
3. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres LE BELIER sont applicables.

---